



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

énergies renouvelables

Question écrite n° 64335

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de l'écologie et du développement durable sur la production d'électricité verte. Il désire connaître la part de cette électricité produite en France.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à la production d'électricité d'origine renouvelable. La production d'électricité d'origine renouvelable s'élevait à 71,2 TWh en 2004 contre 70,2 TWh en 2003, ce qui représente un accroissement de 1,4 %. Cette hausse de 1 TWh provient pour moitié de la production hydraulique (65,4 TWh contre 64,9 TWh en 2003, en hausse de 0,8 %), l'autre moitié revenant à l'éolien pour 0,2 TWh (0,6 TWh contre 0,4 en 2003) et aux autres productions électriques d'origine thermique pour 0,3 TWh (5,2 TWh contre 4,9 TWh en 2003). En 2004, l'hydraulique représente 92 % de la production électrique, les déchets urbains 4,7 %, le bois et déchets de bois 1,9 %, l'éolien 0,8 %, le biogaz et le solaire photovoltaïque assurant la part résiduelle. La part des énergies renouvelables dans la production totale de l'électricité était de 12 % en 2004. Le nucléaire et le thermique classique ont contribué respectivement à hauteur de 78 % et 10 %. L'année 2004 a été marquée par une production hydraulique à nouveau très faible, à peine plus élevée que celle de 2003 (la plus basse de ces douze dernières années), liée à un manque de pluviosité durant l'automne notamment. En revanche, on constate la poursuite d'une croissance sensible de l'électricité issue de toutes les filières d'énergies renouvelables d'origine thermique (+ 5,5 %). La valorisation électrique des déchets urbains notamment se poursuit dans les nouvelles unités de traitement ; elle s'élève à 3,3 TWh en 2004, soit un doublement sur les cinq dernières années. La production d'électricité éolienne progresse de 47 % et la puissance installée de 61 % (356 MW au 31 décembre 2004). Enfin, on observe une forte poussée du solaire photovoltaïque reliée au réseau pour la seconde année consécutive ; les surfaces de capteurs installés se sont accrues de 50 % en 2004 (2210 kWc contre 1483 kWc en 2003). Le développement des énergies renouvelables, comme le souligne l'article 4 de la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique, contribue à la sécurité d'approvisionnement et à la lutte contre l'effet de serre. C'est pourquoi le Gouvernement met en oeuvre les dispositions contenues dans la loi afin d'atteindre l'objectif indicatif d'une production intérieure d'électricité d'origine renouvelable de 21 % de la consommation intérieure d'électricité totale à l'horizon 2010.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64335

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 2005, page 4440

Réponse publiée le : 13 juin 2006, page 6192